



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 18 octobre 2011 à
13 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à
Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Absence :

M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Olivier Banville, directeur adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30 le quorum étant atteint.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Suivi des travaux;
- 4- Relai Santé Matane – Demande de contribution de cartes pour le projet « Vitrine de la mémoire vivante »;
- 5- Période de questions;
- 6- Varia;
- 7- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 593-10-11

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant au Varia en laissant celui-ci ouvert :

- a) Démission de madame Karine-Julie Guénard, inspecteur en bâtiment
- b) Discussion orientations enseignes – Édifice de la Matanie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

Édifice de La Matanie – Suivi des travaux
Les membres du comité sont informés de l'état d'avancement des travaux et échantent avec les architectes présents monsieur Jean Dallaire et madame Caroline Raymond, de la firme Jean Dallaire architectes. Des orientations sont établies concernant les enseignes à l'extérieur.

RÉSOLUTION 594-10-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SUIVI DES TRAVAUX – AUTORISATION DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER ME-11 REV01

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance de la directive de chantier ME-11 rev01 concernant des travaux de mécanique et d'électricité, préparé par la firme DESSAU et du prix soumis par Duotech Construction;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont recommandées et approuvées par les professionnels au dossier, l'architecte Jean Dallaire et l'ingénieur Thomas Coulombe de DESSAU;

CONSIDÉRANT QUE selon la procédure habituelle les directives de chantier de l'ingénieur et les projets de modifications de l'architecte sont regroupés dans un avenant préparé par l'architecte et soumis pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE pour donner une réponse plus rapidement à l'entrepreneur, la directive de chantier est soumise directement pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la directive de changement ME-11 rev01 au contrat avec l'entreprise *Duotech Construction inc.*, pour un montant de 16 635,06\$ plus les taxes applicables, soit :

Description	Montants avant les taxes
V11.01 Travaux de ventilation (Décartecq)	10 787,30 \$
Base de toit – matériel et main-d'œuvre (Duotech)	950,00 \$
Isolation thermique des conduits + Armaflex (Isolation ABF)	641,78 \$
P11.01 Travaux de plomberie (Plomberie G.D.)	590,00 \$
E11.01 & 02 Travaux électriques (R. Poirier)	1 033,70 \$
Lever les tuiles, ouverture temporaire, etc. (Duotech)	1 120,00 \$
	15 122,78 \$
Profit 10 %	1 512,28 \$
Total avant les taxes :	16 635,06 \$

QUE les dépenses liées à la directive de changement ME-11 rev01, au montant de 18 049,04 \$ taxes incluses, soient imputables au règlement numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 595-10-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SUIVI DES TRAVAUX – AUTORISATION DU PROJET DE MODIFICATION PM-14 RÉV. 1

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance du projet de modification PM-14 Rév. 1 concernant des travaux d'architecture, préparé par la firme Jean Dallaire et du prix soumis par Duotech Construction, lequel inclus les montants déjà autorisés par les résolutions numéros 533-08-11 et 534-08-11 en lien avec les propositions de Télécommunications de l'Est;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont approuvées par les professionnels au dossier, l'architecte Jean Dallaire et l'ingénieur Thomas Coulombe de DESSAU;

CONSIDÉRANT QUE selon la procédure habituelle les directives de chantier de l'ingénieur et les projets de modifications de l'architecte sont regroupés dans un avenant préparé par l'architecte et soumis pour être entérinés par le comité administratif;

CONSIDÉRANT QUE le montant dépasse la limite d'autorisation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE pour donner une réponse plus rapidement à l'entrepreneur, le projet de modification PM-14 Rév. 1 est soumis au comité administratif pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE la présente résolution annule et remplace les résolutions numéros 533-08-11 et 534-08-11, puisque le projet a finalement été intégré au contrat de Duotech Construction, en raison de la coordination requise entre les différents fournisseurs et de la responsabilité liée à l'accès au chantier;

QUE le comité administratif autorise le projet de modification PM-14 Rév. 1 au contrat avec l'entreprise *Duotech Construction inc.*, pour un montant de 27 607,64 \$ plus les taxes applicables, soit :

Description	Montants avant les taxes
Télécommunications de l'Est	13 961,60 \$
Télécommunications de l'Est	5 571,52 \$
Gestion par Duotech	1 800,00 \$
Télécommunications de l'Est	3 464,73 \$
Fixation des caméras	300,00 \$
	25 097,85 \$
Profit 10 %	2 509,79 \$
Total avant les taxes :	27 607,64 \$

QUE les dépenses liées au projet de modification PM-14 Rév. 1, au montant de 31 452 \$ taxes incluses, soient imputables au règlement numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 596-10-11

RELAJ SANTÉ MATANE – DEMANDE DE CONTRIBUTION DE CARTES POUR LE PROJET « VITRINE DE LA MÉMOIRE VIVANTE »

CONSIDÉRANT la correspondance du Relai Santé Matane demandant une contribution de cartes pour le projet « Vitrine de la mémoire vivante »;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à cueillir le témoignage de récits de vie des personnes âgées vivant sur le territoire de la MRC de Matane, de les enregistrer et de monter une banque d'enregistrements qu'il sera possible de consulter via un meuble audio qui se promènera au gré des événements à travers la MRC et qui autrement sera stationné à la Société d'histoire et de généalogie de Matane (SHGM);

CONSIDÉRANT QUE les cartes topographiques de la région et les anciennes cartes de villages qui ont été fermés serviront de support pour situer des lieux et des bâtiments, localiser les récits et stimuler la conversation et la souvenance;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) cartes et photocopies représentent une somme d'environ 33 \$;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la contribution de quatre (4) cartes et photocopies pour le projet « Vitrine de la mémoire vivante » du Relai Santé Matane pour un montant d'environ 33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

VARIA

- a) « Démission de madame Karine-Julie Guénard, inspecteur en bâtiment »;
- b) « Édifice de La Matanie – Orientations enseigne ».

RÉSOLUTION 597-10-11

DÉMISSION DE MADAME KARINE-JULIE GUÉNARD, INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Karine-Julie Guénard, inspecteur en bâtiment, informant la directrice générale de son départ prévu pour le 21 octobre 2011;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde ou de congé partiel sans solde de madame Guénard débutant le 24 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif acceptent la démission de madame Karine-Julie Guénard, la remercient pour les services rendus et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;

QUE le congé sans solde ne soit pas accordé pour faciliter le recrutement d'un inspecteur pour combler le poste vacant.

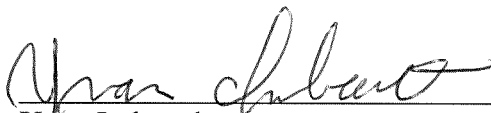
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

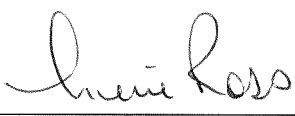
Édifice de La Matanie – Orientations enseigne
Les membres du comité conviennent de se déplacer sur les lieux pour finaliser les discussions concernant l'affichage.

RÉSOLUTION 598-10-11

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Yvan Imbeault
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Yvan Imbeault, préfet